

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 MARS 2022 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, TALVA Michaël.

Pouvoir : BELLEBOUCHE Dominique à DECERF Florence, FONTAINE Vincent à FOURNET Freddy, LEFEBVRE Hervé à DUFLOS Martine, LICOUR Claudine à BOUTELEUX Michèle, VASSEUR David à TALVA Michaël - Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

→ Présents : 8 – Absents : 2 - Pouvoirs : 5

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Nomination d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Mme Lanckriet, il y a lieu d'accueillir Mme Bouteleux qui était la conseillère suivante sur la liste du maire intègre le conseil dès ce soir.

2-Approbation du compte de gestion 2021 (2022.03.01BP)

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est le document présenté par la trésorerie. D'ailleurs, depuis le 1^{er} janvier, la commune de Saint-Sauveur dépend de Doullens. Les chiffres clés sont dictés par M. le Maire. En section d'investissement, 504.627,12 € en recettes et 309.804,63 € en dépenses, soit un excédent de 194.822,49 €. En section de fonctionnement, 1.278.920,31 € en recettes et 1.087.979,82 € en dépenses soit un excédent de 190.940,49 €. Le total cumulé des sections s'élève à 385.762,98 €.

Le total du résultat de clôture de l'exercice précédent était déficitaire à hauteur de 419.567,32 €. Avec les résultats de l'exercice 2021, on obtient en investissement la sommes de - 224.744,83 € et en fonctionnement 1.763.626,47 €, soit un résultat de clôture de **1.538.881,64 €**

M. le Maire demande au conseil de valider les chiffres du compte de gestion de la trésorerie de Doullens.

→Vote : 13 pour

3-Approbation du compte administratif (2022.03.02BP).

M. le Maire laisse la place à Mme Decerf, première adjointe afin qu'elle expose le compte administratif et sa présentation générale du budget 2021. La section de dépenses présente en section de fonctionnement 1.087.979,82 € et en investissement 309.804,63 €. La section de recettes quant à elle s'élève en fonctionnement à 1.278.920,31 € et en investissement à 504.627,12 €. Les totaux cumulés en prenant en considération les reports de section s'élèvent à 1.817.351,77 € en dépenses et 3.356.233,41 € en recettes, soit un total de 1.538.881,64 €, ce qui correspond au montant du compte de gestion. M. le Maire quitte la salle et Mme Decerf demande de bien vouloir valider le compte d'administratif 2021.

→Vote : 12 pour

M. Le Maire, revenu dans la salle, apporte plusieurs explications aux dépenses et recettes 2021 comme par exemple la ligne 73111 (impôts directs locaux) qui est passée de plus de 600.000 € à 373.609 €. Toutefois, il y a eu une nouvelle répartition et la ligne 74834 (état – compensations exonérations taxes foncières) s'élève à 260.571€.

4- Affectation du résultat 2021 (2022.03.03BP)

M. le Maire expose les chiffres de l'affectation du résultat 2021. Il est proposé de mettre 224.744,83 € au compte 1068 en recettes d'investissement et en 001 dépenses d'investissement ainsi que 1.538.881,64 € en 002 en recettes de fonctionnement

→Vote : 13 pour

5- Vote du 1259 (2022.03.04BP)

Comme évoqué précédemment, les anciennes 4 taxes ont été modifiées par un système de coefficient correcteur. La première année, la municipalité avait fait le choix de ne pas modifier les taux volontairement. Aussi, cette année, il est possible de proposer une baisse de 4% des taux de la taxe pour les fonciers bâtis et non bâtis. Ainsi le total cumulé des recettes attendus serait de 692.994,52 €

	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	10.13%	XXX	XXX
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.99%	54,53	52,35
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.90%	40,90	39,26

→Vote : 13 pour

6- Vote du budget primitif 2022 (2022.03.05BP)

M. le Maire expose les chiffres du budget primitif 2022 et les différents projets déjà en cours comme la rénovation des rue Roger Salengro et Pierre Brossolette, l'installation du City Park ou l'éventuelle acquisition de parcelles de terrains quand les actes notariés seront finalisés. Le budget primitif 2022 est voté en équilibre à hauteur de 2.900.000 € en fonctionnement et 2.310.000 € en investissement.

→Vote : 13 pour

7- Subvention aux associations (2022.03.06BP)

Comme chaque année, la commune soutient les associations qui s'investissent dans la vie communale. La crise sanitaire a malheureusement fait du tort à certaines d'entre elles. M. le Maire propose de voter les montants à l'identique excepté pour l'association « les bons amis » qui a arrêté ses activités.

→Vote : 13 pour

8- Subvention au CCAS (2022.03.07BP)

Le CCAS fonctionne avec des dons et des recettes mais aussi principalement grâce au virement du budget principal. Toutefois, la période de crise sanitaire n'a pas permis d'organiser beaucoup d'actions au nom du CCAS. De ce fait, le budget est excédentaire. M. le Maire propose ainsi de virer 3.000 € au CCAS.

→Vote : 13 pour

9- Approbation du compte de gestion Eau et Assainissement (2022.03.08EAU)

Comme pour le budget principal, le compte de gestion est le document présenté par la trésorerie de Doullens. Les chiffres clés sont dictés par M. le Maire.

Le total du résultat de clôture de l'exercice précédent s'élevait à 168.906,51 €. Avec les résultats de l'exercice 2021, on obtient en investissement -33.891,25 € et en fonctionnement 196.688,70 €, soit un résultat de clôture de **162.797,45 €**

M. le Maire demande au conseil de valider les chiffres du compte de gestion de la trésorerie de Doullens.

➔Vote : 13 pour

10- Approbation du compte administratif Eau et Assainissement (2022.03.09EAU)

M. le Maire laisse la place à Mme Decerf, première adjointe afin qu'elle expose le compte administratif. La section de dépenses s'élève en section d'exploitation à 83.031,02 € et en investissement à 77.944,09 €. La section de recettes quant à elle s'élève section d'exploitation à 110.813,21 € et en investissement à 101.136,87 €. Les totaux cumulés en prenant en considération les reports de section s'élèvent à 218.059,14 € en dépenses et 380.856,59 € en recettes, soit un total de **162.797,45 €**, ce qui correspond au montant du compte de gestion. M. le Maire quitte la salle et Mme Decerf demande de bien vouloir valider le compte d'administratif 2021.

➔Vote : 12 pour

11- Affectation du résultat Eau et Assainissement (2022.03.10EAU)

M. le Maire expose les chiffres de l'affectation du résultat 2021. Il est proposé de mettre 33.891,25 € au compte 1068 en recettes d'investissement et au compte 001 en dépenses d'investissement ainsi que 162.797,45 € au compte 002 en recettes de fonctionnement

➔Vote : 13 pour

12- Tarification eau et assainissement (2022.03.11EAU)

Pour rappel, M. le Maire explique la tarification sur les factures de Veolia. Concernant la part collecte et/ou traitement des eaux usées, il y a 1,20€/m³ indiqué en prix unitaire et 0,4503€/m³ pour la part distribution de l'eau. Ces deux montants représentent les bases de la part communale. L'eau est une denrée relativement chère et son traitement encore plus. Aussi M. le Maire propose de laisser à l'identique les tarifications pour l'eau et l'assainissement.

➔Vote : 13 pour

13- Vote du budget primitif 2022 de l'Eau et Assainissement (2022.03.12EAU)

M. le Maire rappelle les grandes lignes du budget, les dépenses principales étant des acquisitions de pompes ou l'entretien des réseaux, les recettes venant justement de la part communale sur les factures Veolia (comme vu précédemment). Le budget est voté en équilibre à 250.000 € en fonctionnement et 207.000 € en investissement.

→Vote : 13 pour

14- Subvention exceptionnelle Ukraine (2022.03.13BP)

Suite aux récents évènements qui se déroulent en Ukraine, la municipalité se veut solidaire et propose un don par le biais de l'ambassade d'Ukraine d'un montant de 500 €. Lors de la séance du CCAS mardi prochain, il sera évoqué le même sujet.

Vote : 13 pour

15- Planning des élections

Les élections présidentielles se déroulant les 10 et 24 avril, il y a lieu de planifier la tenue du bureau de vote. Chaque conseiller se positionne en fonction de ses disponibilités. Les conseillers absents sont invités à confirmer ou à se manifester s'ils souhaitent prendre part à l'organisation des élections.

16- Info ZAC

La parcelle derrière le garage MAN a été rachetée par Valcity. Batimurs Invest construit pour UFOLEP. L'activa park comprend 20 cellules artisanales. Le dossier Leborgne DS Carrelage est finalisé. Des parcelles sur Argoeuvres sont également vendues à Mention et AS Manutention. Le permis de Martelle Pro a été accepté. En revanche, le dossier de Translobat est en difficulté. Si pas de réponse, la parcelle va sans doute être remise en commercialisation.

17- Devis couverture (2022.03.14BP 2022.03.15BP)

Les gouttières de la mairie ont été changées et à cette occasion, M. le Maire a invité le couvreur à revoir plusieurs bâtiments. Il est proposé ce soir un devis pour le rhabillage du chéneau du logement de l'école pour 2.403,10 € HT, le démoussage de la vieille école pour 3.152 € HT et le remplacement de la couverture de la dépendance du logement rue Jean Catelas pour 2.141,58 €. Après réflexion, les conseillers ont préféré reporter le démoussage de la vieille école. En revanche, ils valident les deux autres devis.

Vote : 13 pour

Prochain conseil : VENDREDI 29 AVRIL 2022 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

